

Bureau du 22 janvier 2007

Décision n° B-2007-4918

commune (s) : Saint Priest

objet : **Porte des Alpes - Mail secteur central - Construction d'égouts de diamètres 600, 500 et 400 mm - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 11 janvier 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par délibération n° 2006-3631 en date du 10 octobre 2006, le conseil de Communauté a décidé de réévaluer l'individualisation de l'autorisation de programme pour l'opération n° 261 Saint Priest - Porte des Alpes - Secteur central, la portant à 4 870 000 € TTC.

Dans le cadre de l'aménagement du mail secteur central et d'une voie de desserte de deux cliniques à Saint Priest, la direction de l'eau envisage la construction de collecteurs, de diamètres 600, 500 et 400 mm.

Ce projet permettra l'assainissement des deux cliniques dont l'ouverture est prévue début 2008 et la collecte des eaux de voirie.

Les travaux prévus concernent :

- le découpage de 670 mètres de chaussées goudronnées,
- la construction de :
 - . 168 mètres de canalisation circulaire d'eaux usées de diamètre 400 mm (en béton résistance < 60 MPa),
 - . 36 mètres de canalisation circulaire d'eaux pluviales de diamètre 400 mm (en béton résistance < 60 MPa),
 - . 256 mètres de canalisation circulaire d'eaux pluviales de diamètre 500 mm (en béton résistance < 60 MPa),
 - . 190 mètres de canalisation circulaire d'eaux pluviales de diamètre 600 mm (en béton résistance < 60 MPa),
 - . 36 branchements d'eaux pluviales comprenant 180 mètres de canalisation,
 - . 13 regards de visite (préfabriqué armé monobloc),
 - . 36 tabourets grille,
 - . 18 mètres de fonçage de diamètre 500 mm.

Le montant du projet s'élèverait à :

- montant HT	508 361,20 €
- TVA 19,60 %	99 638,80 €
	<hr/>
- montant total TTC	608 000,00 €

Il comporterait un lot unique pour les travaux de construction du réseau d'assainissement eaux usées et pluviales.

Les travaux de réfection définitive de chaussée, les essais d'étanchéité, de compactage de tranchée, les plans de récolement et la mission de coordination-sécurité seront confiés aux titulaires des marchés annuels traités par voie d'appel d'offres et conclus à cet effet par les directions de l'eau et de la voirie.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure, en vue de l'attribution des travaux de construction des égouts circulaires de diamètres 600, 500 et 400 mm et ouvrages annexes détaillés ci-dessus.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics ;

Vu ledit dossier de consultation des entrepreneurs ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - le lancement de l'opération de construction d'égouts circulaires de diamètres 600, 500 et 400 mm dans le cadre de l'aménagement du mail secteur central et d'une voie de desserte de deux cliniques à Saint Priest,

b) - le dossier de consultation des entrepreneurs.

2° - **Les prestations** seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - **Les offres** seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

4° - **La dépense**, estimée à 508 0361,20 € HT, soit 608 00,00 € TTC, sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée 0261 - Saint Priest - Porte des Alpes - Secteur central, à hauteur de 4 870 000 € TTC par la délibération n° 2006-3631 en date du 10 octobre 2006.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,